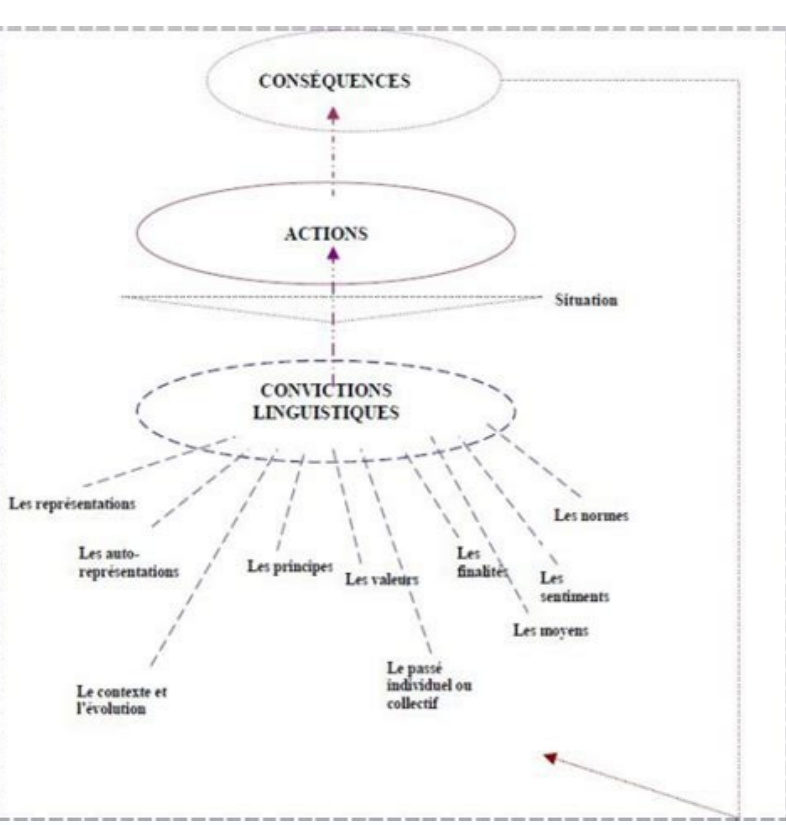
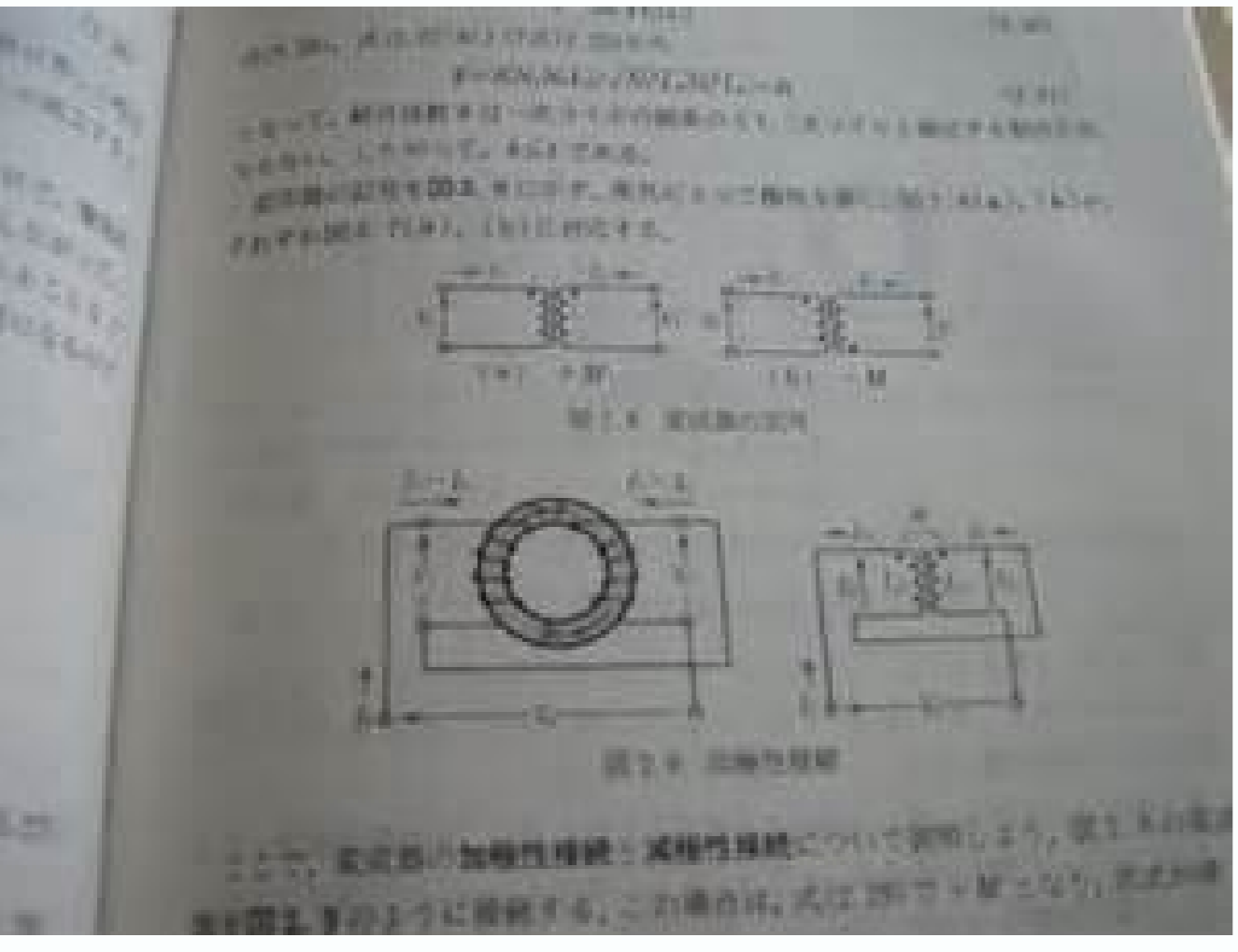


I'm not robot!



Désignation	Calcul	Initial	N	N+1	N+2
Ressources					
Apports en capital	1				
Apports en comptes courants	2				
Souscription d'emprunts	3				
Capacité d'autofinancement	4				
Total des ressources	$5=1+2+3+4$				
Besoins					
Immobilisations incorporelles	6				
Immobilisations corporelles	7				
Immobilisations financières	8				
Variation du B.F.R.	9				
Remboursement d'emprunts	10				
Remboursement de compte courant	11				
Distribution de dividendes	12				
Total des besoins	$13=6+7+8+9+10+11+12$				
Trésorerie					
Variation de la trésorerie	$15=5-13$				
Solde de trésorerie	$16=14+15$				



Politiques linguistiques et enseignement-apprentissage de français : quelles perspectives pour la pluralité linguistique ?

FIPF
Fédération internationale des professeurs de français – 2016



Définition du politique linguistique. Politique linguistique éducative définition. Définition de politique linguistique pdf.

1 Les politiques linguistiques : définitions, modalités et enjeuxPolitique linguistique pour le plurilinguisme: de la recherche à l'intervention Les politiques linguistiques : définitions, modalités et enjeux
2 Plusieurs définitions de la constellation conceptuelle politique / planification / aménagement linguistiques et glottopolitique circulent (ces termes n'étant pas synonymes). On observe néanmoins une tendance forte à converger vers une conceptualisation qui distingue politique et planification, voire qui les englobe dans l'aménagement. Pour Calvet (1996 : 3), la politique linguistique est la « détermination des grands choix en matière de relations entre langues et société » et sa « mise en pratique » est la planification.
3 Le terme de politique linguistique est utilisé en sociolinguistique à juste titre que « planification linguistique » et « aménagement linguistique » mais pour éviter toute sorte de retombée méthodologique et conceptuelle on essaye de les voir séparément. On appelle politique linguistique « un ensemble de choix conscients concernant le rapport entre langue et vie sociale et planification linguistique le passage à l'acte en quelque sorte » (L.J Calvet, 1989) Selon le point de vue de Louis-Jean Calvet, la séparation des deux termes montre bien deux aspects : décision et exécution.
4 Juliette Garmadi met l'accent sur la prudence dans le choix des paradigmes et leurs aspects définitoires en relevant un nombre important de définitions pour le terme de la planification linguistique.
5 « La planification linguistique est un ensemble de tentatives et d'efforts conscients et organisés pour résoudre des problèmes linguistiques : ce sont des décisions prises pour influencer, encourager ou décourager des pratiques et des usages linguistiques; c'est la somme des efforts faits pour changer délibérément la forme d'une langue et son usage, le discours; c'est parfaire une langue exprimant une individualité nationale; c'est réformer et standardiser une langue de façon normative; 6 c'est donner un code écrit à une langue qui n'en a pas; c'est déterminer les moyens scientifiques de parvenir au bilinguisme en période coloniale et postcoloniale; c'est adapter aux réalités linguistiques de pays décolonisés l'expérience acquise dans l'histoire des langues européennes; c'est mettre le lexique d'une langue en adéquation avec le développement économique, social, technique ou culturel d'un pays alors que la politique linguistique est l'ensemble des choix conscients effectués dans le domaine des rapports entre langue et via nationale et la planification linguistique comme la recherche et la mise en œuvre des moyens nécessaire à l'application d'une politique linguistique.
»
7 En parlant de politique, de planification et d'aménagement, les sociolinguistes et les linguistes se réfèrent au domaine de la sociolinguistique appliquée comme tenu de la gestion de la langue à travers un travail de labo qui exige une certaine application
8 Le concept de glottopolitique a été élaboré par Guespin pour « substituer au terme de politique de la langue (1985 : 21) pour rendre compte de tout ce qui concerne la « gestion des pratiques langagières » (1985 : 23).
9 La plupart des spécialistes présentent les aménagements, politiques et planifications linguistiques comme intervenant soit sur le corpus, soit sur le statut (parfois sur les deux simultanément), cette distinction étant reprise à Kloss (1969) dont la terminologie anglophone propose un binôme plus expressif : corpus / statut. Dans ce cas, on considère que le corpus est constitué par le système linguistique (au sens structurel : phonologie, morphologie, syntaxe) et que le statut est la « position d'une langue dans la hiérarchie sociolinguistique d'une communauté linguistique, cette position étant liée aux fonctions remplies par la langue, « à la valeur sociale relative conférée à ces fonctions » (Robillard, 1997 : 269). Cette distinction peut être reformulée en action sur la langue / action sur les langues selon la terminologie proposée par Calvet (1993 : et 1996 : 64 et 88 Plusieurs définiions de la constellation conceptuelle politique / planification / aménagement linguistiques et glottopolitique circulent (ces termes n'étant pas synonymes). On observe néanmoins une tendance forte à converger vers une conceptualisation qui distingue politique et planification, voire qui les englobe dans l'aménagement. Pour Calvet (1996 : 3), la politique linguistique est la « détermination des grands choix en matière de relations entre langues et société » et sa « mise en pratique » est la planification. On trouve la même distinction chez Boyer (1996 : 23). Il semble utile de développer davantage cette distinction, car « des phénomènes sociolinguistiques très actifs peuvent être la conséquence indirecte ou détournée d'autres sphères sociologiques (économie, éducation, etc.) » (Blanchet, 2000 : 129) : la planification et l'action linguistiques peuvent dépendre et provenir de politiques non linguistiques (économiques, éducatives, juridiques, etc.). Selon Robillard (1997 : 229), « pour certains auteurs, politique linguistique est synonyme d'aménagement linguistique. Il semble utile de spécialiser ce terme pour désigner la phase d'une opération d'aménagement linguistique la plus abstraite, consistant en la formulation d'objectifs ». Dès lors, aménagement devient un hyperonyme selon le schéma suivant (Robillard, 1997 : 39). L'aménagement linguistique est une forme consciente, scientifiéee et professionnalisée des interventions visant à la modification des langues en ce qui concerne leur statut et leur corpus (Robillard, 1997 : 36). C'est ce que Calvet appelle l'action in vitro (Calvet, 1997 : 179 et 1993 : 112-113), qu'il distingue, pour sa part, de l'action in vivo, c'est-à-dire d'une autre forme d'action linguistique, celles des pratiques sociales spontanées. L'ensemble des interventions, y compris donc celles in vivo plus spontanées et inconscientes et attestées depuis toujours (Calvet, 1996 : 3 ; Robillard, 1997 : 36) est désigné par Robillard sous le terme action linguistique (1997 : 20). C'est cet ensemble que vise la notion de glottopolitique (cf. infra). En effet, d'une part, l'action et l'aménagement linguistiques (aux sens enjolabns de Robillard ci-dessus), autrement dit l'intervention glottopolitique (cf. infra) portent toujours sur cette caractéristique majeure et fondamentale des pratiques linguistiques qu'est leur hétérogénéité : il s'agit d'organiser, de réguler, de normativiser (au sens de prescrire et de faire appliquer des normes) soit l'hétérogénéité due à la présence sociale simultanée de ce qui est considéré comme plusieurs langues distinctes, soit l'hétérogénéité due à la présence sociale simultanée de ce qui est considéré comme des variations et des variétés d'une seule et même langue, variations souvent liées à des contacts de langues « distinctes » (cf. par exemple les variations géolinguistes du français), ces deux types d'hétérogénéité étant fondus dans les continnum des « interlangues », « mésolectes » et autres « mésitages » linguistiques. En ce sens, toute régulation sociolinguistique porte sur des « contacts de langues ». D'autre part, il s'agit d'une intervention « externe » (consciente et distanciée par rapports aux pratiques, en méta-pensée) in fonction de l' « environnement » (contexte sociolinguistique au sens le plus large incluant les facteurs politiques, économiques, culturels, sociétaux...). Les pratiques linguistiques s'organisent et se réorganisent en permanence hors de la volonté et de la conscience des locuteurs, parce qu'elles fonctionnent en tant que système ouvert (cela correspond à l'action in vivo dans la terminologie de Calvet). Les locuteurs ne décident pas toujours en conscience des « structures » de la langue, des « usages » qu'ils vont en faire, et de leurs représentations sociolinguistiques. Les pratiques et représentations linguistiques apparaissent et changent de façon complexe, sans nécessairement l'intervention raisonnée des humains, par la seule pratique empirique (Blanchet, 2000 : 125). C'est cet aspect que l'approche glottopolitique propose d'intégrer dans l'analyse de la régulation de l'hétérogénéité linguistique. Une évolution récente notable du concept est son implication dans le domaine de l'enseignement-apprentissage des langues (didactique des langues, didactique du plurilinguisme) : la notion de politique linguistique éducative a été développée au cours des années 1990 et répandue au cours des années 2000. Elle couvre non seulement les politiques d'enseignement des langues et d'usages des langues dans les systèmes éducatifs notamment étatiques et officiels, mais également la problématique d'une éducation « civique » au plurilinguisme et à l'altérité linguistique (Beacco et Byram, 2003). La plupart des spécialistes présentent les aménagements, politiques et planifications linguistiques comme intervenant soit sur le corpus, soit sur le statut (parfois sur les deux simultanément), cette distinction étant reprise à Kloss (1969) dont la terminologie anglophone propose un binôme plus expressif : corpus / statut. Dans ce cas, on considère que le corpus est constitué par le système linguistique (au sens structurel : phonologie, morphologie, syntaxe) et que le statut est la « position d'une langue dans la hiérarchie sociolinguistique d'une communauté linguistique, cette position étant liée aux fonctions remplies par la langue, et à la valeur sociale relative conférée à ces fonctions » (Robillard, 1997 : 269). Cette distinction peut être reformulée en action sur la langue / action sur les langues selon la terminologie proposée par Calvet (1993 : 114-121 et 1996 : 64 et 88), qui schématise cette distinction ainsi (Calvet, 1996 : 159) : Mais, comme le fait remarquer Robillard (1997 : 102), « il est évident que, dans la réalité, l'aménagement d'un entraîne inmanquablement des conséquences pour l'aménagement de l'autre ». On retrouve les mêmes conclusions théoriques chez Calvet, qui propose que seule une conception sociolinguistique (sociale et non structurale) de la langue soit appropriée pour les politiques linguistiques (1993 : 122). La distinction statut / corpus est, dès lors, soit progressivement abandonnée, soit reconfigurée dans un cadre théorique sociolinguistique plus cohérent, ainsi qu'a pu le faire Chaudenson dans ses travaux et sa grille d'analyse des situations francophones plurilingues, où corpus renvoie à l'ensemble des pratiques linguistiques et où statut inclut la notion devenue centrale de représentations (Chaudenson, 1991 ; Chaudenson et Rakotomalala, 2004). La distinction entre pratiques (ou corpus au sens de Chaudenson) et représentations reste néanmoins un outil commode d'analyse des situations sociolinguistiques et d'élaboration des politiques linguistiques / des travers ce qu'il appelle la « gestion in vivo » (1993 : 113) : « ces deux approches sont parfois extrêmement différentes et (...) leurs rapports peuvent parfois être conflictuels, si les choix in vitro prennent le contrôle-pied de la gestion in vivo ou des sentiments linguistiques des locuteurs. (...) La politique linguistique pose donc tout à la fois des problèmes d'institutionnalisation sociopolitique qui recouvrent « la légitimation ou la légalisation de la langue en tant que telle par des institutions sociopolitiques et leurs attributs métalinguistiques tels que textes médiatiques, juridiques, enseignement, dictionnaires, grammaires... » (Blanchet, 2005 et 2007 : 261-267). Elle a pour but, simultanément, de rendre compte de l'émergence des unités linguistiques et d'identifier les pôles clés de ce processus. De ce point de vue, les aménagements / politiques linguistiques sont considérés comme construisant les langues (dans un processus complexe d'émergence en rétroaction, Blanchet, 2007) plutôt que comme régulant des langues pré-existantes et pré-définies dans une perspective linéaire de relations causes / effets. Parmi les modèles d'analyse et d'élaboration des politiques linguistiques, le modèle écolinguistique de Haugen (1972) développé par Calvet (1999b) sous la forme d'un modèle gravitationnel, est particulièrement pertinent. La notion d'écologie des langues est directement associée aujourd'hui à la gestion de la pluralité linguistique (Boudreau, Dubois et alii, 2002). Les aménagements / politiques linguistiques portent donc sur des élaborations de la pluralité linguistique (diglossie, bilinguisme, plurilinguisme...), notamment sous la forme de construction de normes (le plus souvent prescriptives) et de standardisations, autant de contextes auxquels elles sont liées. Il faut toutefois noter que si, dans la majorité des cas, la mise en place de politiques linguistiques inclut la construction de normes standardisées de la ou des langue(s) sur lesquelles elles portent (notamment dans le cas de promotion de langues dites minoritaires), une politique linguistique non standardisante a été conceptualisée, développée et mise en œuvre dans les années 1990, notamment à partir du cas du corse puis du provençal : l'approche dite polynomique (Marcellesi, 2003 pour une synthèse et Blanchet, 1992, 2001, 2011). Ce concept a été élaboré par Guespin qui a proposé de « substituer au terme de politique de la langue celui de glottopolitique » (1985 : 21) pour rendre compte de tout ce qui concerne la « gestion des pratiques langagières » (1995 : 23). Partant de la conviction transversale de toute théorie sociolinguistique, ce que Marcellesi et Guespin (1996 : 9) appellent la double « détermination, c'est-à-dire que « toute société humaine est langagière et toute pratique langagière est sociale », ceux-ci posent que la glottopolitique est omniprésente et donc que la notion de « glottopolitique est nécessaire pour englober tous les faits de langage où l'action de la société revêt la forme du politique »(1996 : 9). La glottopolitique couvre ainsi les aspects micro- et macro-sociolinguistiques, en ce sens elle va des actes « minuscules », au niveau des interactions quotidiennes (prendre un enfant, prétendre parler la norme, etc.) jusqu'aux interventions les plus globales du pouvoir politique sur les langues (planification, politique et aménagement linguistique). Ce concept permet de cette façon de prendre compte des facteurs clés que la seule analyse des politiques / aménagements linguistiques macro-sociolinguistiques n'intègre pas —ou pas suffisamment—, les pratiques et les représentations interventionnistes des acteurs sociaux « ordinaires ». Dans ce cadre théorique, la distinction agents / instances (Bulot, 2006 : 55-57) vise à rendre compte que, pour qu'une mesure glottopolitique ait une quelconque chance d'être efficace, il faut que des individus (les agents) acceptent, par loyauté institutionnelle, par opportunisme social, par conventionnalisme, etc., de la mettre en œuvre quel que soit leur rôle dans la société. Ces mêmes individus se prévalent d'entités qui leur semblent supérieures et qui transcendent leurs propres pratiques dans et par le collectif (les instances). Dans cette mesure, les valeurs familiales, le sentiment communautaire, les académies linguistiques de tous genres, les mesures d'Etat constituent un même ensemble glottopolitique. En d'autres termes, les instances glottopolitiques peuvent décider toutes formes d'action mais celles-ci n'ont d'efficacité que dans l'acceptation —voire la soumission à ces mesures— des agents. C'est cette intégration des agents, des acteurs sociaux, dans le cadre d'analyse et d'intervention, qu'opère la théorie glottopolitique, cette insertion ne consistant pas, on l'a dit, une rupture, mais une mise en relief théorisée de phénomènes que d'autres auteurs ont pressenties, comme par exemple Calvet à travers ce qu'il appelle la « gestion in vivo » (1993 : 113) : « ces deux approches sont parfois extrêmement différentes et (...) leurs rapports peuvent parfois être conflictuels, si les choix in vitro prennent le contrôle-pied de la gestion in vivo ou des sentiments linguistiques des locuteurs. (...) La politique linguistique pose donc tout à la fois des problèmes de contrôle démocratique (ne pas laisser faire n'importe qui par les 'décideurs') et d'interactions entre l'analyse des situations que fait le pouvoir et le, souvent intuitive, du peuple ». C'est dans le cadre théorique de l'analyse en terme glottopolitique qu'a été proposée la typologie suivante (Bulot, 2004 : 63 ; 2006 : 59-61 ; Blanchet et Bulot : 2008), focalisée sur les types d'act / d'intervention : Les glottopolitiques dirigistes sont le fait d'un groupe social ayant le pouvoir d'exercer une coercition. Elles sont principalement caractérisées par : la grammatisation des seules variétés acceptables ; la stigmatisation sociale des variétés autres que hautes ; des mobilités sociale, professionnelle, identitaire ascendantes conditionnant l'emploi de la variété haute ; une crispation identitaire axée sur la langue pour permettre de justifier des mesures linguistiques ; et enfin l'hérichisation instituée des variétés. Pour certains de leurs aspects, les glottopolitiques algérienne, catalane, française, occitaniste en projet, turque ou québécoise, par exemple, sont dirigistes (usages prescrits et usages proscrits de certaines langues ou variétés linguistiques par la voie réglementaire, par la diffusion de normes sélectives et de stigmatisations, par nationalisme linguistique...). Les glottopolitiques libérales participent d'un « laisser-faire », chaque acteur social (agent ou instance) étant supposé à égalité de capacité à intervenir. De ce fait, elles sont principalement caractérisées par la présence limitée ou opacifiée de l'intervention des instances de pouvoir politique, par l'exercice peu ou pas régulé de la puissance des capitaux économiques et symboliques et donc des effets de ces forces sur le marché linguistique, ce qui revient à l'application opaque d'une glottopolitique dirigiste au service des groupes sociaux hégémoniques. Elles exploitent un âge mythique de la langue pour justifier des interdits, une conception de la compétence linguistique exclusivement centrée sur la variété haute pour (dé)valoriser les individus. Pour certains aspects, la glottopolitique française est libérale (absence de traitement ou traitement égalitaire de pratiques linguistiques fortement hiérarchisées dans la diglossie nationale, par exemple langues régionales offertes au même titre que les principales langues internationales comme 2e ou 3e langue « étrangère ou régionale » dans l'enseignement secondaire et sans politique linguistique générale d'accompagnement). Les glottopolitiques auto-gestionnaires sont celles d'un groupe d'acteurs sociaux concernés. Elles sont principalement caractérisées par les actions suivantes : pour circonscrire leur identité, les locuteurs dénoncent leur façon de parler ; ils territorialisent une aire linguistique ; pour différencier leur variété linguistique, ils survalorisent les traits culturels ; enfin, par des discours tenus sur l'intolérance entre les variétés de leur langue, ils lissent la hiérarchisation sociale (approche polynomique). Ce type d'action glottopolitique est plutôt présent pour des langues locales, minoritaires, dominées ou hors des grandes puissances étatiques. Parmi les exemples les plus frappants, on citera les glottopolitiques appliquées à la langue corse, à la langue provençale, à la Langue des Signes Française, à la plupart des créoles, etc. Comme toute typologie, celle-ci propose une lisibilité généralisante et simplifiante : il est clair que les différents types d'intervention glottopolitique et leurs différentes caractéristiques peuvent se recomposer dans chaque contexte précis et associer des caractéristiques de plusieurs pôles.
2.2 Les grands types de situations didactiques Au delà de sa diffusion dans une ou plusieurs sociétés, ou sphères de cette ou ces sociétés, par les politiques linguistiques et les comportements glottopolitiques des acteurs, une langue peut souvent faire l'objet d'une forme de diffusion spécifique par les systèmes éducatifs. Les différents critères de description de ces situations sont les suivants, pour lesquels on prend l'exemple du français[1]. La langue est soit moyen (on dit aussi médium), soit objet d'enseignement : moyen signifie que l'enseignement de toutes ou partie des disciplines (on dit aussi matières) ou de la langue est encore étrangère pour des élèves nouveaux arrivants (réfugiés, surtout dans les pays francophones « du Nord »), on parle désormais de français langue de socialisation (acronyme FLSoc). Les nouveaux arrivants y suivent ainsi un processus, souvent accéléré, de usages répandus. On considère alors, d'une part, que les enfants parlent déjà tous français en arrivant à l'école, ce c'est leur langue « maternelle » (terme sujet à caution) ou « première », bien que ce ne soit jamais le cas de tous les enfants d'un système éducatif (usages familiaux de langues locales ou de la migration). On a longtemps parlé de ce sujet d'enseignement du français langue maternelle (acronyme FLM) mais l'acronyme recouvre désormais plus prudemment et plus rigoureusement la notion de français langue médium. Ou bien on considère, d'autre part, que tous les enfants doivent développer des compétences élevées en français (pour diverses raisons) même s'ils n'en ont pas ou peu en arrivant à l'école et l'on est dans une stratégie pédagogique de l'immersion (voir plus bas). Le premier cas concerne surtout la francophonie dite « du nord » (Belgique, Canada francophone, France, Suisse francophone notamment), le second celle dite « du sud » (Afrique subsaharienne francophone principalement). Il y a bien sûr des situations intermédiaires. La langue est langue étrangère ou seconde : la notion de langue seconde est importante car elle est à la fois distincte de langue première et de langue étrangère. De ce point de vue, la langue seconde (acronyme pour le français, FLS) est une langue effectivement pratiquée à des degrés divers dans l'environnement quotidien spontanée des apprenants, ce qui est le cas dans toutes sortes de situations plurilingues, comme le français au Maghreb ou l'anglais au Québec pour un francophone, le français dans les états officiellement francophones (voir plus bas), l'allemand en Suisse, le catalan en Espagne, le castillan en Califormie, pour ceux dont ce n'est pas la langue première. Dans cette situation, les principales acquisitions linguistiques se font par le contact social spontané avec la langue et la fonction didactique de l'enseignement est de contribuer à organiser et développer ces acquisitions par des apprentissages systématisés. Dans le cas où une langue est à la fois langue première de beaucoup d'élèves, donc langue moyen d'enseignement, et langue seconde d'un certain nombre, voire langue encore étrangère pour des élèves nouveaux arrivants (réfugiés, surtout dans les pays francophones « du Nord »), on parle de situation de français langue médium (acronyme FLM). Les nouveaux arrivants y suivent ainsi un processus, souvent accéléré, de usages répandus. On considère alors, d'une part, que les enfants parlent déjà tous français en arrivant à une intégration dans un enseignement en FLM, avec des zones de chevauchement. Dans le cas où la langue (ici le français) est utilisée comme moyen même qu'elle constitue un objet d'apprentissage pour de nombreux apprenants (voire pour la plupart), on parle de stratégie didactique d'immersion. Le principe est d'« immerger » l'apprenant dans la pratique linguistique, un peu comme dans une acquisition spontanée en milieu familial ou social ordinaire (qui reste le cas le plus sûr et le plus efficace pour s'approprier une langue). Il est important à ce propos de distinguer deux grands modalités d'appropriation linguistique (terme englobant) : l'acquisition (appropriation spontanée par immersion dans les pratiques en contexte social « ordinaire » c'est-à-dire non pédagogique) et l'apprentissage (appropriation didactisée par un dispositif spécifique en contexte pédagogique). Ces différentes formes d'appropriation peuvent être complémentaires et associées (c'est notamment le cas dans une didactique adaptée de langue seconde). Elles peuvent évidemment soulever des contradictions quand le pôle didactique ne prend pas en compte le contexte social, ce que cherche à éviter ce que l'on appelle la sociodidactique qui promeut une contextualisation sociodidactique (Blanchet, Moore et Rahal, 2009). Pour de nombreuses raisons, des activités françaises sont présentes dans de nombreux pays du monde, tant sur le plan économique que politique ou culturel. La France est l'état du monde qui a le plus important réseau d'enseignement de sa langue officielle à l'étranger et qui concerne au total environ 600 000 apprenants. Ses deux principales modalités de diffusion par l'enseignement du français dans le monde sont : l'enseignement principalement destiné aux enfants des expatriés français par des établissements français à l'étranger (écoles-collèges-lycées appliquant les programmes officiels de l'éducation nationale française)[2]. Mais ces établissements, nombreux (environ 250 dans 130 pays pour près de 200.000 élèves), accueillent presqu'exclusivement des enfants de français ou de francophones (soit des enfants issus de familles de francophones et de francophones et de « locaux » issus de milieux plus ou moins francophones (sauf langue de socialisation acronyme FLSoc). Les nouveaux arrivants y suivent ainsi un processus, souvent accéléré, de usages répandus. On considère alors, d'une part, que les enfants parlent déjà tous français en arrivant à une intégration dans un enseignement en FLM, avec des zones de chevauchement. Dans le cas où la langue (ici le français) est utilisée comme moyen même qu'elle constitue un objet d'apprentissage pour de nombreux apprenants (voire pour la plupart), on parle de stratégie didactique d'immersion. Le principe est d'« immerger » l'apprenant dans la pratique linguistique, un peu comme dans une acquisition spontanée en milieu familial ou social ordinaire (qui reste le cas le plus sûr et le plus efficace pour s'approprier une langue). Il est important à ce propos de distinguer deux grands modalités d'appropriation linguistique (terme englobant) : l'acquisition (appropriation spontanée par immersion dans les pratiques en contexte social « ordinaire » c'est-à-dire non pédagogique) et l'apprentissage (appropriation didactisée par un dispositif spécifique en contexte pédagogique). Ces différentes formes d'appropriation peuvent être complémentaires et associées (c'est notamment le cas dans une didactique adaptée de langue seconde). Elles peuvent évidemment soulever des contradictions quand le pôle didactique ne prend pas en compte le contexte social, ce que cherche à éviter ce que l'on appelle la sociodidactique qui promeut une contextualisation sociodidactique (Blanchet, Moore et Rahal, 2009). Pour de nombreuses raisons, des activités françaises sont présentes dans de nombreux pays du monde, tant sur le plan économique que politique ou culturel. La France est l'état du monde qui a le plus important réseau d'enseignement de sa langue officielle à l'étranger et qui concerne au total environ 600 000 apprenants. Ses deux principales modalités de diffusion par l'enseignement du français dans le monde sont : l'enseignement principalement destiné aux enfants des expatriés français par des établissements français à l'étranger (écoles-collèges-lycées appliquant les programmes officiels de l'éducation nationale française)[2]. Mais ces établissements, nombreux (environ 250 dans 130 pays pour près de 200.000 élèves), accueillent presqu'exclusivement des enfants de français ou de francophones (soit des enfants issus de familles de francophones et de francophones et de « locaux » issus de milieux plus ou moins francophones (sauf langue de socialisation acronyme FLSoc). Les nouveaux arrivants y suivent ainsi un processus, souvent accéléré, de usages répandus. On considère alors, d'une part, que les enfants parlent déjà tous français en arrivant à une intégration dans un enseignement en FLM, avec des zones de chevauchement. Dans le cas où la langue (ici le français) est utilisée comme moyen même qu'elle constitue un objet d'apprentissage pour de nombreux apprenants (voire pour la plupart), on parle de stratégie didactique d'immersion. Le principe est d'« immerger » l'apprenant dans la pratique linguistique, un peu comme dans une acquisition spontanée en milieu familial ou social ordinaire (qui reste le cas le plus sûr et le plus efficace pour s'approprier une langue). Il est important à ce propos de distinguer deux grands modalités d'appropriation linguistique (terme englobant) : l'acquisition (appropriation spontanée par immersion dans les pratiques en contexte social « ordinaire » c'est-à-dire non pédagogique) et l'apprentissage (appropriation didactisée par un dispositif spécifique en contexte pédagogique). Ces différentes formes d'appropriation peuvent être complémentaires et associées (c'est notamment le cas dans une didactique adaptée de langue seconde). Elles peuvent évidemment soulever des contradictions quand le pôle didactique ne prend pas en compte le contexte social, ce que cherche à éviter ce que l'on appelle la sociodidactique qui promeut une contextualisation sociodidactique (Blanchet, Moore et Rahal, 2009). Pour de nombreuses raisons, des activités françaises sont présentes dans de nombreux pays du monde, tant sur le plan économique que politique ou culturel. La France est l'état du monde qui a le plus important réseau d'enseignement de sa langue officielle à l'étranger et qui concerne au total environ 600 000 apprenants. Ses deux principales modalités de diffusion par l'enseignement du français dans le monde sont : l'enseignement principalement destiné aux enfants des expatriés français par des établissements français à l'étranger (écoles-collèges-lycées appliquant les programmes officiels de l'éducation nationale française)[2]. Mais ces établissements, nombreux (environ 250 dans 130 pays pour près de 200.000 élèves), accueillent presqu'exclusivement des enfants de français ou de francophones (soit des enfants issus de familles de francophones et de francophones et de « locaux » issus de milieux plus ou moins francophones (sauf langue de socialisation acronyme FLSoc). Les nouveaux arrivants y suivent ainsi un processus, souvent accéléré, de usages répandus. On considère alors, d'une part, que les enfants parlent déjà tous français en arrivant à une intégration dans un enseignement en FLM, avec des zones de chevauchement. Dans le cas où la langue (ici le français) est utilisée comme moyen même qu'elle constitue un objet d'apprentissage pour de nombreux apprenants (voire pour la plupart), on parle de stratégie didactique d'immersion. Le principe est d'« immerger » l'apprenant dans la pratique linguistique, un peu comme dans une acquisition spontanée en milieu familial ou social ordinaire (qui reste le cas le plus sûr et le plus efficace pour s'approprier une langue). Il est important à ce propos de distinguer deux grands modalités d'appropriation linguistique (terme englobant) : l'acquisition (appropriation spontanée par immersion dans les pratiques en contexte social « ordinaire » c'est-à-dire non pédagogique) et l'apprentissage (appropriation didactisée par un dispositif spécifique en contexte pédagogique). Ces différentes formes d'appropriation peuvent être complémentaires et associées (c'est notamment le cas dans une didactique adaptée de langue seconde). Elles peuvent évidemment soulever des contradictions quand le pôle didactique ne prend pas en compte le contexte social, ce que cherche à éviter ce que l'on appelle la sociodidactique qui promeut une contextualisation sociodidactique (Blanchet, Moore et Rahal, 2009). Pour de nombreuses raisons, des activités françaises sont présentes dans de nombreux pays du monde, tant sur le plan économique que politique ou culturel. La France est l'état du monde qui a le plus important réseau d'enseignement de sa langue officielle à l'étranger et qui concerne au total environ 600 000 apprenants. Ses deux principales modalités de diffusion par l'enseignement du français dans le monde sont : l'enseignement principalement destiné aux enfants des expatriés français par des établissements français à l'étranger (écoles-collèges-lycées appliquant les programmes officiels de l'éducation nationale française)[2]. Mais ces établissements, nombreux (environ 250 dans 130 pays pour près de 200.000 élèves), accueillent presqu'exclusivement des enfants de français ou de francophones (soit des enfants issus de familles de francophones et de francophones et de « locaux » issus de milieux plus ou moins francophones (sauf langue de socialisation acronyme FLSoc). Les nouveaux arrivants y suivent ainsi un processus, souvent accéléré, de usages répandus. On considère alors, d'une part, que les enfants parlent déjà tous français en arrivant à une intégration dans un enseignement en FLM, avec des zones de chevauchement. Dans le cas où la langue (ici le français) est utilisée comme moyen même qu'elle constitue un objet d'apprentissage pour de nombreux apprenants (voire pour la plupart), on parle de stratégie didactique d'immersion. Le principe est d'« immerger » l'apprenant dans la pratique linguistique, un peu comme dans une acquisition spontanée en milieu familial ou social ordinaire (qui reste le cas le plus sûr et le plus efficace pour s'approprier une langue). Il est important à ce propos de distinguer deux grands modalités d'appropriation linguistique (terme englobant) : l'acquisition (appropriation spontanée par immersion dans les pratiques en contexte social « ordinaire » c'est-à-dire non pédagogique) et l'apprentissage (appropriation didactisée par un dispositif spécifique en contexte pédagogique). Ces différentes formes d'appropriation peuvent être complémentaires et associées (c'est notamment le cas dans une didactique adaptée de langue seconde). Elles peuvent évidemment soulever des contradictions quand le pôle didactique ne prend pas en compte le contexte social, ce que cherche à éviter ce que l'on appelle la sociodidactique qui promeut une contextualisation sociodidactique (Blanchet, Moore et Rahal, 2009). Pour de nombreuses raisons, des activités françaises sont présentes dans de nombreux pays du monde, tant sur le plan économique que politique ou culturel. La France est l'état du monde qui a le plus important réseau d'enseignement de sa langue officielle à l'étranger et qui concerne au total environ 600 000 apprenants. Ses deux principales modalités de diffusion par l'enseignement du français dans le monde sont : l'enseignement principalement destiné aux enfants des expatriés français par des établissements français à l'étranger (écoles-collèges-lycées appliquant les programmes officiels de l'éducation nationale française)[2]. Mais ces établissements, nombreux (environ 250 dans 130 pays pour près de 200.000 élèves), accueillent presqu'exclusivement des enfants de français ou de francophones (soit des enfants issus de familles de francophones et de francophones et de « locaux » issus de milieux plus ou moins francophones (sauf langue de socialisation acronyme FLSoc). Les nouveaux arrivants y suivent ainsi un processus, souvent accéléré, de usages répandus. On considère alors, d'une part, que les enfants parlent déjà tous français en arrivant à une intégration dans un enseignement en FLM, avec des zones de chevauchement. Dans le cas où la langue (ici le français) est utilisée comme moyen même qu'elle constitue un objet d'apprentissage pour de nombreux apprenants (voire pour la plupart), on parle de stratégie didactique d'immersion. Le principe est d'« immerger » l'apprenant dans la pratique linguistique, un peu comme dans une acquisition spontanée en milieu familial ou social ordinaire (qui reste le cas le plus sûr et le plus efficace pour s'approprier une langue). Il est important à ce propos de distinguer deux grands modalités d'appropriation linguistique (terme englobant) : l'acquisition (appropriation spontanée par immersion dans les pratiques en contexte social « ordinaire » c'est-à-dire non pédagogique) et l'apprentissage (appropriation didactisée par un dispositif spécifique en contexte pédagogique). Ces différentes formes d'appropriation peuvent être complémentaires et associées (c'est notamment le cas dans une didactique adaptée de langue seconde). Elles peuvent évidemment soulever des contradictions quand le pôle didactique ne prend pas en compte le contexte social, ce que cherche à éviter ce que l'on appelle la sociodidactique qui promeut une contextualisation sociodidactique (Blanchet, Moore et Rahal, 2009). Pour de nombreuses raisons, des activités françaises sont présentes dans de nombreux pays du monde, tant sur le plan économique que politique ou culturel. La France est l'état du monde qui a le plus important réseau d'enseignement de sa langue officielle à l'étranger et qui concerne au total environ 600 000 apprenants. Ses deux principales modalités de diffusion par l'enseignement du français dans le monde sont : l'enseignement principalement destiné aux enfants des expatriés français par des établissements français à l'étranger (écoles-collèges-lycées appliquant les programmes officiels de l'éducation nationale française)[2]. Mais ces établissements, nombreux (environ 250 dans 130 pays pour près de 200.000 élèves), accueillent presqu'exclusivement des enfants de français ou de francophones (soit des enfants issus de familles de francophones et de francophones et de « locaux » issus de milieux plus ou moins francophones (sauf langue de socialisation acronyme FLSoc). Les nouveaux arrivants y suivent ainsi un processus, souvent accéléré, de usages répandus. On considère alors, d'une part, que les enfants parlent déjà tous français en arrivant à une intégration dans un enseignement en FLM, avec des zones de chevauchement. Dans le cas où la langue (ici le français) est utilisée comme moyen même qu'elle constitue un objet d'apprentissage pour de nombreux apprenants (voire pour la plupart), on parle de stratégie didactique d'immersion. Le principe est d'« immerger » l'apprenant dans la pratique linguistique, un peu comme dans une acquisition spontanée en milieu familial ou social ordinaire (qui reste le cas le plus sûr et le plus efficace pour s'approprier une langue). Il est important à ce propos de distinguer deux grands modalités d'appropriation linguistique (terme englobant) : l'acquisition (appropriation spontanée par immersion dans les pratiques en contexte social « ordinaire » c'est-à-dire non pédagogique) et l'apprentissage (appropriation didactisée par un dispositif spécifique en contexte pédagogique). Ces différentes formes d'appropriation peuvent être complémentaires et associées (c'est notamment le cas dans une didactique adaptée de langue seconde). Elles peuvent évidemment soulever des contradictions quand le pôle didactique ne prend pas en compte le contexte social, ce que cherche à éviter ce que l'on appelle la sociodidactique qui promeut une contextualisation sociodidactique (Blanchet, Moore et Rahal, 2009). Pour de nombreuses raisons, des activités françaises sont présentes dans de nombreux pays du monde, tant sur le plan économique que politique ou culturel. La France est l'état du monde qui a le plus important réseau d'enseignement de sa langue officielle à l'étranger et qui concerne au total environ 600 000 apprenants. Ses deux principales modalités de diffusion par l'enseignement du français dans le monde sont : l'enseignement principalement destiné aux enfants des expatriés français par des établissements français à l'étranger (écoles-collèges-lycées appliquant les programmes officiels de l'éducation nationale française)[2]. Mais ces établissements, nombreux (environ 250 dans 130 pays pour près de 200.000 élèves), accueillent presqu'exclusivement des enfants de français ou de francophones (soit des enfants issus de familles de francophones et de francophones et de « locaux » issus de milieux plus ou moins francophones (sauf langue de socialisation acronyme FLSoc). Les nouveaux arrivants y suivent ainsi un processus, souvent accéléré, de usages répandus. On considère alors, d'une part, que les enfants parlent déjà tous français en arrivant à une intégration dans un enseignement en FLM, avec des zones de chevauchement. Dans le cas où la langue (ici le français) est utilisée comme moyen même qu'elle constitue un objet d'apprentissage pour de nombreux apprenants (voire pour la plupart), on parle de stratégie didactique d'immersion. Le principe est d'« immerger » l'apprenant dans la pratique linguistique, un peu comme dans une acquisition spontanée en milieu familial ou social ordinaire (qui reste le cas le plus sûr et le plus efficace pour s'approprier une langue). Il est important à ce propos de distinguer deux grands modalités d'appropriation linguistique (terme englobant) : l'acquisition (appropriation spontanée par immersion dans les pratiques en contexte social « ordinaire » c'est-à-dire non pédagogique) et l'apprentissage (appropriation didactisée par un dispositif spécifique en contexte pédagogique). Ces différentes formes d'appropriation peuvent être complémentaires et associées (c'est notamment le cas dans une didactique adaptée de langue seconde). Elles peuvent évidemment soulever des contradictions quand le pôle didactique ne prend pas en compte le contexte social, ce que cherche à éviter ce que l'on appelle la sociodidactique qui promeut une contextualisation sociodidactique (Blanchet, Moore et Rahal, 2009). Pour de nombreuses raisons, des activités françaises sont présentes dans de nombreux pays du monde, tant sur le plan économique que politique ou culturel. La France est l'état du monde qui a le plus important réseau d'enseignement de sa langue officielle à l'étranger et qui concerne au total environ 600 000 apprenants. Ses deux principales modalités de diffusion par l'enseignement du français dans le monde sont : l'enseignement principalement destiné aux enfants des expatriés français par des établissements français à l'étranger (écoles-collèges-lycées appliquant les programmes officiels de l'éducation nationale française)[2]. Mais ces établissements, nombreux (environ 250 dans 130 pays pour près de 200.000 élèves), accueillent presqu'exclusivement des enfants de français ou de francophones (soit des enfants issus de familles de francophones et de francophones et de « locaux » issus de milieux plus ou moins francophones (sauf langue de socialisation acronyme FLSoc). Les nouveaux arrivants y suivent ainsi un processus, souvent accéléré, de usages répandus. On considère alors, d'une part, que les enfants parlent déjà tous français en arrivant à une intégration dans un enseignement en FLM, avec des zones de chevauchement. Dans le cas où la langue (ici le français) est utilisée comme moyen même qu'elle constitue un objet d'apprentissage pour de nombreux apprenants (voire pour la plupart), on parle de stratégie didactique d'immersion. Le principe est d'« immerger » l'apprenant dans la pratique linguistique, un peu comme dans une acquisition spontanée en milieu familial ou social ordinaire (qui reste le cas le plus sûr et le plus efficace pour s'approprier une langue). Il est important à ce propos de distinguer deux grands modalités d'appropriation linguistique (terme englobant) : l'acquisition (appropriation spontanée par immersion dans les pratiques en contexte social « ordinaire » c'est-à-dire non pédagogique) et l'apprentissage (appropriation didactisée par un dispositif spécifique en contexte pédagogique). Ces différentes formes d'appropriation peuvent être complémentaires et associées (c'est notamment le cas dans une didactique adaptée de langue seconde). Elles peuvent évidemment soulever des contradictions quand le pôle didactique ne prend pas en compte le contexte social, ce que cherche à éviter ce que l'on appelle la sociodidactique qui promeut une contextualisation sociodidactique (Blanchet, Moore et Rahal, 2009). Pour de nombreuses raisons, des activités françaises sont présentes dans de nombreux pays du monde, tant sur le plan économique que politique ou culturel. La France est l'état du monde qui a le plus important réseau d'enseignement de sa langue officielle à l'étranger et qui concerne au total environ 600 000 apprenants. Ses deux principales modalités de diffusion par l'enseignement du français dans le monde sont : l'enseignement principalement destiné aux enfants des expatriés français par des établissements français à l'étranger (écoles-collèges-lycées appliquant les programmes officiels de l'éducation nationale française)[2]. Mais ces établissements, nombreux (environ 250 dans 130 pays pour près de 200.000 élèves), accueillent presqu'exclusivement des enfants de français ou de francophones (soit des enfants issus de familles de francophones et de francophones et de « locaux » issus de milieux plus ou moins francophones (sauf langue de socialisation acronyme FLSoc). Les nouveaux arrivants y suivent ainsi un processus, souvent accéléré, de usages répandus. On considère alors, d'une part, que les enfants parlent déjà tous français en arrivant à une intégration dans un enseignement en FLM, avec des zones de chevauchement. Dans le cas où la langue (ici le français) est utilisée comme moyen même qu'elle constitue un objet d'apprentissage pour de nombreux apprenants (voire pour la plupart), on parle de stratégie didactique d'immersion. Le principe est d'« immerger » l'apprenant dans la pratique linguistique, un peu comme dans une acquisition spontanée en milieu familial ou social ordinaire (qui reste le cas le plus sûr et le plus efficace pour s'approprier une langue). Il est important à ce propos de distinguer deux grands modalités d'appropriation linguistique (terme englobant) : l'acquisition (appropriation spontanée par immersion dans les pratiques en contexte social « ordinaire » c'est-à-dire non pédagogique) et l'apprentissage (appropriation didactisée par un dispositif spécifique en contexte pédagogique). Ces différentes formes d'appropriation peuvent être complémentaires et associées (c'est notamment le cas dans une didactique adaptée de langue

France, pays créé par la France en découpant la « Grande Syrie »). La France est née d'un des Etats les plus puissants du monde avec le Royaume-Uni. La SDN (ancêtre de l'ONU) d'ailleurs son siège à Paris et pour seule langue officielle, le français, d'où l'image du français « langue de la diplomatie ». Il est utile de distinguer dans cet article deux types d'expansion internationale : une colonisation (cas largement majoritaires), une colonisation de peuplement (cas surtout du Canada français ou « Nouvelle France » qui appartient à la courtoise britannique dès 1763 et fonctionne comme un état indépendant depuis la fin du XIXe et de l'Algérie, conquise par les armes entre 1830 et 1870 et libérée par les armées entre 1954 et 1962) une influence non coloniale (cas du Liban). On peut se représenter l'empire colonial français par la carte suivante, prise dans un manuel scolaire de l'époque coloniale : La diffusion du français dans ces espaces immenses et très divers a suivi des voies indirectes : on n'a pas tout simplement enseigné le français aux populations pour en faire des francophones. À l'exception du Liban, où la France n'a effectivement exercé qu'un mandat international qui prolongeait une influence diplomatique et culturelle ancienne, il s'agit dans tous les cas de colonisation, c'est-à-dire de domination imposée avec, conformément aux idées de l'époque, un sentiment de supériorité détenu par une « race » (blanche), une « civilisation » (chrétienne européenne), un Etat (la France, superpuissance se posant en modèle), qui utilise une « voie langue » (par rapport aux « dialectes et baragouins » des « sauvages », le français étant considéré comme la langue supérieure du monde), par rapports à d'autres populations jugées inférieures, arriérées, incultes, à peine humaines. La colonisation fonctionne par l'exploitation des ressources locales (minières, agricoles, maritimes) et des personnes (asservies de diverses façons), à des fins économiques et politiques principalement au service de la « métropole ». Les populations locales sont méprisées, bafouées, dépossédées, déplacées, exploitées, voire battues, déportées, emprisonnées, tuées, par un Etat tyrannique. Cela n'exclut ni la bonne foi de ceux qui pensaient vraiment « civiliser » des peuples « sauvages » pour les « aider » (en les soignant, en les éduquant, en les protégeant d'autres agressions….) ni le fait qu'il y ait eu aussi des relations humaines ponctuelles et sincères d'amitié, d'entraide, de respect, etc.. Ceci notamment dans le cas particulier de l'Algérie où le peuplement sur la durée par environ 1 million de personnes d'origine européenne (pour 8 millions d'Algériens) incluait beaucoup de gens ordinaires, nés sur place, ce qui a provoqué davantage de relations directes entre immigrés et autochtones (même si les « Français d'Algérie » avaient également un statut supérieur aux « Musulmans » tardivement devenus « Français musulmans, pour reprendre la terminologie de l'époque). De cette situation coloniale ressort une dynamique glottopolitique complexe. D'une part, il n'y a eu aucune volonté de franciser profondément et massivement les populations colonisées, soit parce qu'elles étaient jugées indignes de cela, soit parce que le pouvoir colonial n'y voyait pas son intérêt dans un rapport coût-bénéfice. D'autre part, outre le besoin de l'Etat colonial de former une « élite locale » qui lui serve de relais auprès des populations, l'esprit de « mission civilisatrice » porté par certains (y compris à des fins religieuses), l'engagement politique sincère d'autres, et enfin les relations humaines qui ont eu lieu bon gré mal gré, ont conduit à l'appropriation du français par les élites en question (via une scolarisation longue à la française puis la coopération avec les autorités françaises publiques ou privées), à l'appropriation de bases en français par des portions de populations via un début de scolarisation primaire et/ou via des contacts avec des Français et d'autres Francophones. Mais il est clair que l'empire colonial français (et belge en Afrique centrale) n'a pas produit une diffusion massive du français dans ces espaces. C'est par une voie indirecte que le français s'y est répandu au moment des indépendances et à leur suite. En effet, les élites locales qui ont pris la tête des mouvements de libération et ont négocié avec le pouvoir colonial étaient francisées (on pense aux exemples phares de Léopold Senghor ou de Habib Bourguiba, fondateurs de l'idée de Francophonie internationale). Au moment de l'indépendance, même lorsque celle-ci n'a été acquise qu'au prix de terribles drames (en Algérie, au Cameroun, à Madagascar, en Indochine…), ils ont hérité de pays entièrement façonnés (jusque dans leurs frontières souvent arbitraires) et organisés à la française ainsi que d'administrations fonctionnant en français. Ils ont donc, au moins dans un premier temps pour éviter une rupture de fonctionnement, continué à faire fonctionner ces pays en français et à la française. Quand il a fallu choisir une langue officielle, à la fois parce qu'ils étaient éduqués à la française (idéologie monolingue) et qu'ils ne savaient pas comment gérer le plurilinguisme de leurs pays (notamment en Afrique subsaharienne, la zone la plus plurilingue du monde), ils ont souvent opté pour le français. Ayant besoin d'aide pour remettre en route leurs pays, ils ont fait appel à la coopération française, qui a envoyé des nombres importants de coopérants dans tous les secteurs de la vie publique, ce qui a maintenu et même développé l'usage du français. Ce qui a permis à la France de mettre en place une « relation privilégiée » de type néocolonial notamment en implantant (ou conservant) des entreprises qui ont participé en français à la vie économique des pays en question. En outre, le français a été prépu, face aux langues autochtones même les plus prestigieuses et les plus véhiculaires (arabe, peul haoussa…) comme la seule langue possible, ou en tout cas la plus efficace, pour les relations internationales. Et ses usages de première importance comme langue d'éducation (y compris politique) et d'expression culturelle internationale ont suscité un attachement très viv de la part notamment des élites intellectuelles et politiques, celles-là même qui ont milité pour les indépendances et pris le pouvoir dans les nouveaux états. C'est d'ailleurs sur cette base « culturelle » qui permettrait d'éviter sinon de neutraliser les tensions politiques et les conflits récents avec le pouvoir colonial, que l'idée de francophonie (avec un minuscule) puis de Francophonie institutionnelle et politique (avec un F majuscule) a été développée notamment par des écrivains et des hommes politiques des nouveaux Etats indépendants (Senghor, Bourguiba, Sihanouk…). Dans la synthèse de la situation actuelle du français, ci-dessous, on verra qu'il reste la langue officielle unique et la langue seconde principale dans la quasi totalité de l'ancien empire colonial français (à l'exception notable de l'Asie du sud-est). Plusieurs pays y ont ajouté, notamment en Afrique subsaharienne, des « langues nationales » choisies parmi les plus répandues et/ou les plus prestigieuses des langues autochtones. Mais, malgré des efforts importants ici ou là pour assurer la place statutaire de ces langues (notamment dans les systèmes éducatifs), le français reste presque partout la langue principale. Il y a eu des tentatives parfois réussies de remplacement du français comme langue moyen d'enseignement-apprentissage, voire de la vie politique et administrative, dans quelques cas : les trois pays du Maghréb (arabisation), Madagascar (malgachisation), Centrafrique (développement du sango)… Leur succès (ou leur échec) relatif a conduit à revenir à une politique plus « équilibrée » où le français a retrouvé une place plus importante, y compris à la demande des populations, et compris à la demande de nombreux Français (notamment en Algérie) en passant par de nombreux pays (le français a été confirmé comme langue localement approuvée [9] dans la plupart de ces pays où il a été répandu après la colonisation, y compris à la demande de ces Etats, et de façon souvent toute relativement synchrone avec sa diffusion au sein même de la population des « francophones du nord » (européenne et canadienne)) : le décalage n'est que d'une cinquantaine d'années. Dans les grandes villes africaines et maghrébines, comme dans les classes moyennes et aisées de façon générale dans ces pays, il est devenu courant à la fin du XXe siècle que le français soit devenu une langue d'usage familial (et donc langue première des enfants), une langue de communication sociale ordinaire, avec bien sûr des différences d'usages et de statut ici ou là. Le français n'est plus une « langue étrangère » dans ces situations et pour ces personnes. Mais bien sûr, lors de sa grande diffusion notamment à l'oral, le français a été inévitablement adapté aux besoins, habitudes, plurilinguismes et cultures des populations qui l'ont adopté. Il a été enrichi d'interférences nombreuses au contact des langues historiquement parlées par les communautés francisées (dans les régions de France et dans les colonies) : au delà d'un français commun plus ou moins mythique (notamment sous sa forme supposée de « norme standard »), ce sont bel et bien des français différents qui sont parlés selon différents axes de variation (époque, lieu, milieux sociaux, situations individuelles de communication et d'identification…). En ce qui concerne sa diffusion géographique, il est clair qu'il n'a pas été répandu qu'on parle francophone qu'on parle français différemment à Lille, Marseille, Bruxelles, Montréal, Alger, Dakar, Libreville, Maurice, Tahiti ou encore Haïti. Et cela est complexifié par les variations selon les âges, les cursus éducatifs suivis, les milieux socio-économiques, les sexes, les enjeux sociolinguistiques locaux et individuels… La fusion locale du français, au départ toujours importé, aboutit non seulement ici ou là à des langues nouvelles (les créoles), processus normal d'ou le français est lui-même issu, mais aussi soit à des pratiques plurilingues indéterminées (les frontières entre les langues sont plus ou moins abolies dans des communautés de locuteurs activement « plurilingues » (le mot devient abusif), comme on l'a montré pour le Cameroun ou l'Algérie, soit à des langues nouvelles potentielles notamment en Afrique subsaharienne (comme la camfrançais au Cameroun comparable au chic de Moncton en Acadie), précisément issues de cette pluralité linguistique indéterminée. On trouve notamment des usages emblématiques de ces ressources francophones mélangées dans les littératures francophones (l'écrivain marocain Khatibi les nomme de façon expressive "la bilangue" : L'ensemble des perspectives et notamment des interventions glottopolitiques concernant le français dans le monde tend aujourd'hui à l'envisager dans cette perspective plurilingue et interculturelle, voire plurielle (mais l'idéologie normative francophone pèse encore lourdement), notamment au niveau international (OIF, AUF par exemple)[10]. Enfin, il ne faut pas oublier que parce qu'il est l'une des langues les plus répandues dans le monde (voir ci-dessous), le français y est l'une des langues les plus enseignées-apprises, non seulement dans les sociétés officiellement ou tendanciellemeent francophones, mais aussi dans un nombre important d'autres pays (voir la carte « L'enseignement du français dans le monde » ci-dessus). 3.4 Dynamiques actuelles du français Nous n'entrerons pas ici dans un descriptif détaillé, chiffré, de la place du français dans le monde, dans les instances internationales, dans les pays officiellement ou tendanciellemeent francophones, dans l'enseignement, sur internet. L'ensemble de ces information est déjà disponible de façon précise dans des sources fiables : le site de l'Organisation Internationale de la Francophonie, le site de l'Agence Universitaire de la Francophonie (notamment les évaluations sur la langue française dans l'espace francophone, travaux de R. Chaudenson), le site de la Conférence des Ministres de l'Éducation Nationale des Etats membres de l'OIF, le site sur le poids des langues de l'Union Latine (travaux de L.-J. Calvet[11]), le site sur l'Aménagement linguistique dans le monde de l'université Laval au Québec (pages francophonie, travaux de J. Leclerc), le site sur les langues latines (dont le français) sur Internet, en revanche, on mettra ici l'accent sur les grandes tendances, les dynamiques, les enjeux de la situation actuelle du français dans le monde et sur des critères d'analyse glottopolitique adaptés (voir point 1 ci-dessus pour les définitions des concepts). Le français, sous ses diverses formes et pratiques, est aujourd'hui la 2e langue internationale au monde, après l'anglais, et pas si loin derrière qu'on se soit plaint trop à le dire dans certains discours idéologiques à tonalité alarmiste (voir point 4). Toutes les études convergent en ce sens. Il est langue officielle dans 57 espaces géopolitiques (états, communautés, provinces, régions…) regroupés en 29 Etats, auxquels il faut ajouter un statut quasi officiel en Algérie (qui regroupe le plus grand nombre d'individus francophones après la France). Par comparaison, l'anglais est officiel dans 54 espaces regroupés dans 63 Etats. L'Organisation Internationale de la Francophonie est le plus important organisme intergouvernemental officiel au monde après l'ONU par le nombre de ses Etats participants (70, dont 56 membres à part entière et 14 observateurs). La carte suivante synthétise l'empan mondial du français via l'OIF, en y ajoutant l'Algérie. Elle peut être utilement complétée par le type de statut qu'a le français, en distinguant un statut officiel et en y ajoutant un statut de fait (nommé « en partage ») par exemple comme langue d'enseignement et de l'administration, comme langue des élites ou encore comme langue objet obligatoire d'enseignement-apprentissage (attention la carte suivante n'est pas exhaustive, faute d'informations). On pose souvent le critère du nombre de locuteurs comme critère déterminant. C'est une erreur : Parce qu'on n'y compte que les locuteurs « actifs » et que l'on néglige le rôle essentiel des compétences de réception : Parce qu'il est très difficile d'identifier et de recenser les usagers d'une langue (d'où des estimations très floues —pour le français on trouve entre 69 et 500 millions !) ; Parce que ce critère ne signifie rien de la dimension internationale d'une langue (le chinois mandarin est supposé être la plus parlée au monde, mais elle n'a à peu près aucune fonction véhiculaire internationale) : Parce que le nombre d'usagers à un moment T du temps (et même en vision historique) ne garantit rien d'automatique pour l'avenir (en France en un siècle on est passé de millions d'usagers non ou peu francophones de langues régionales à une forte majorité d'usagers non ou peu francophones de langues régionales, il reste néanmoins instructif de décrire des tendances. La carte ci-dessous représente la répartition des individus considérés selon des sources convergentes comme des francophones langue 1 ou langue 2 (NB : source OIF, il y manque donc notamment l'Algérie avec au moins la moitié de francophones parmi ses 35 millions d'habitants, l'Italie où le Val d'Aoste a le français comme langue co-officielle, Israël qui regroupe plus 500 000 juifs francophones qui n'en sont pas eux-mêmes)[13]. Il est frappant de constater que le français y est avant tout une langue européenne et africaine (le Maghréb se situant à la transition entre ces deux zones et relevant à égalité avec elle la zone Maghréb-Proche Orient dès lors qu'on y ajoute l'Algérie). Il y a aujourd'hui autant de francophones sur le continent Africain qu'en Europe, et, vu les taux de natalité, vu la concentration urbaine galopante qui stimule les usages interethniques du français, vu la croissance des usages du français en Afrique, l'une des tendances clés de la diffusion du français dans le monde est que son avenir se joue notamment, voir principalement, au Maghréb et en Afrique. On peut distinguer schématiquement 5 grands types d'espaces d'usage du français, 5 grands types de francophonie : une francophonie « du nord » où le français est de loin la langue principalement utilisée comme langue première, dominante, à statut officiel, utilisée comme moyen d'enseignement (France, Belgique francophone, Suisse francophone, Monaco, Québec et, dans une moindre mesure Luxembourg, Nouveau Brunswick-Acadie). une francophonie « de l'archipel créolophone » où le français est langue seconde, étroitement apparentée aux créoles eux-mêmes issus du français, où le français est compris par tous et utilisé par beaucoup (avec des différences de degré selon que l'on est dans les territoires français à français langue officielle ou dans d'autres territoires comme Haïti, Maurice, les Seychelles…). une francophonie « du Sud » qui regroupe l'essentiel du reste des aires francophones, Afrique, Maghréb, Proche-Orient, où le français est langue seconde, souvent langue officielle, presque toujours langue moyen d'enseignement, et où des proportions variables des populations ont des compétences très développées en français, certains groupes sociaux favorisés ayant un usage comme langue première. Il est important de distinguer dans ce type de francophonie une gradation entre des pays et des groupes humains où l'usage du français reste limité à l'écrit et à des groupes sociaux minoritaires dominants (Béni, Burkina, Niger, Mali…) et des pays où une majorité de la population est francophone (Gabon, les deux Congo, Côte d'Ivoire, Algérie, Tunisie), les deux ayant par ailleurs un nombre de francophones parmi ses 35 millions d'habitants, l'Italie où le Val d'Aoste a le français comme langue co-officielle, Israël qui regroupe plus 500 000 juifs francophones qui n'en sont pas eux-mêmes)[13]. Il est frappant de constater que le français y est avant tout une langue européenne et africaine (le Maghréb se situant à la transition entre ces deux zones et relevant à égalité avec elle la zone Maghréb-Proche Orient dès lors qu'on y ajoute l'Algérie). Il y a aujourd'hui autant de francophones sur le continent Africain qu'en Europe, et, vu les taux de natalité, vu la concentration urbaine galopante qui stimule les usages interethniques du français, vu la croissance des usages du français en Afrique, l'une des tendances clés de la diffusion du français dans le monde est que son avenir se joue notamment, voir principalement, au Maghréb et en Afrique. On peut distinguer schématiquement 5 grands types d'espaces d'usage du français, 5 grands types de francophonie : une francophonie « du nord » où le français est de loin la langue principalement utilisée comme langue première, dominante, à statut officiel, utilisée comme moyen d'enseignement (France, Belgique francophone, Suisse francophone, Monaco, Québec et, dans une moindre mesure Luxembourg, Nouveau Brunswick-Acadie). une francophonie « de l'archipel créolophone » où le français est langue seconde, étroitement apparentée aux créoles eux-mêmes issus du français, où le français est compris par tous et utilisé par beaucoup (avec des différences de degré selon que l'on est dans les territoires français à français langue officielle ou dans d'autres territoires comme Haïti, Maurice, les Seychelles…). une francophonie « du Sud » qui regroupe l'essentiel du reste des aires francophones, Afrique, Maghréb, Proche-Orient, où le français est langue seconde, souvent langue officielle, presque toujours langue moyen d'enseignement, et où des proportions variables des populations ont des compétences très développées en français, certains groupes sociaux favorisés ayant un usage comme langue première. Il est important de distinguer dans ce type de francophonie une gradation entre des pays et des groupes humains où l'usage du français reste limité à l'écrit et à des groupes sociaux minoritaires dominants (Béni, Burkina, Niger, Mali…) et des pays où une majorité de la population est francophone (Gabon, les deux Congo, Côte d'Ivoire, Algérie, Tunisie), les deux ayant par ailleurs un nombre de francophones parmi ses 35 millions d'habitants, l'Italie où le Val d'Aoste a le français comme langue co-officielle, Israël qui regroupe plus 500 000 juifs francophones qui n'en sont pas eux-mêmes)[13]. Il est frappant de constater que le français y est avant tout une langue européenne et africaine (le Maghréb se situant à la transition entre ces deux zones et relevant à égalité avec elle la zone Maghréb-Proche Orient dès lors qu'on y ajoute l'Algérie). Il y a aujourd'hui autant de francophones sur le continent Africain qu'en Europe, et, vu les taux de natalité, vu la concentration urbaine galopante qui stimule les usages interethniques du français, vu la croissance des usages du français en Afrique, l'une des tendances clés de la diffusion du français dans le monde est que son avenir se joue notamment, voir principalement, au Maghréb et en Afrique. On peut distinguer schématiquement 5 grands types d'espaces d'usage du français, 5 grands types de francophonie : une francophonie « du nord » où le français est de loin la langue principalement utilisée comme langue première, dominante, à statut officiel, utilisée comme moyen d'enseignement (France, Belgique francophone, Suisse francophone, Monaco, Québec et, dans une moindre mesure Luxembourg, Nouveau Brunswick-Acadie). une francophonie « de l'archipel créolophone » où le français est langue seconde, étroitement apparentée aux créoles eux-mêmes issus du français, où le français est compris par tous et utilisé par beaucoup (avec des différences de degré selon que l'on est dans les territoires français à français langue officielle ou dans d'autres territoires comme Haïti, Maurice, les Seychelles…). une francophonie « du Sud » qui regroupe l'essentiel du reste des aires francophones, Afrique, Maghréb, Proche-Orient, où le français est langue seconde, souvent langue officielle, presque toujours langue moyen d'enseignement, et où des proportions variables des populations ont des compétences très développées en français, certains groupes sociaux favorisés ayant un usage comme langue première. Il est important de distinguer dans ce type de francophonie une gradation entre des pays et des groupes humains où l'usage du français reste limité à l'écrit et à des groupes sociaux minoritaires dominants (Béni, Burkina, Niger, Mali…) et des pays où une majorité de la population est francophone (Gabon, les deux Congo, Côte d'Ivoire, Algérie, Tunisie), les deux ayant par ailleurs un nombre de francophones parmi ses 35 millions d'habitants, l'Italie où le Val d'Aoste a le français comme langue co-officielle, Israël qui regroupe plus 500 000 juifs francophones qui n'en sont pas eux-mêmes)[13]. Il est frappant de constater que le français y est avant tout une langue européenne et africaine (le Maghréb se situant à la transition entre ces deux zones et relevant à égalité avec elle la zone Maghréb-Proche Orient dès lors qu'on y ajoute l'Algérie). Il y a aujourd'hui autant de francophones sur le continent Africain qu'en Europe, et, vu les taux de natalité, vu la concentration urbaine galopante qui stimule les usages interethniques du français, vu la croissance des usages du français en Afrique, l'une des tendances clés de la diffusion du français dans le monde est que son avenir se joue notamment, voir principalement, au Maghréb et en Afrique. On peut distinguer schématiquement 5 grands types d'espaces d'usage du français, 5 grands types de francophonie : une francophonie « du nord » où le français est de loin la langue principalement utilisée comme langue première, dominante, à statut officiel, utilisée comme moyen d'enseignement (France, Belgique francophone, Suisse francophone, Monaco, Québec et, dans une moindre mesure Luxembourg, Nouveau Brunswick-Acadie). une francophonie « de l'archipel créolophone » où le français est langue seconde, étroitement apparentée aux créoles eux-mêmes issus du français, où le français est compris par tous et utilisé par beaucoup (avec des différences de degré selon que l'on est dans les territoires français à français langue officielle ou dans d'autres territoires comme Haïti, Maurice, les Seychelles…). une francophonie « du Sud » qui regroupe l'essentiel du reste des aires francophones, Afrique, Maghréb, Proche-Orient, où le français est langue seconde, souvent langue officielle, presque toujours langue moyen d'enseignement, et où des proportions variables des populations ont des compétences très développées en français, certains groupes sociaux favorisés ayant un usage comme langue première. Il est important de distinguer dans ce type de francophonie une gradation entre des pays et des groupes humains où l'usage du français reste limité à l'écrit et à des groupes sociaux minoritaires dominants (Béni, Burkina, Niger, Mali…) et des pays où une majorité de la population est francophone (Gabon, les deux Congo, Côte d'Ivoire, Algérie, Tunisie), les deux ayant par ailleurs un nombre de francophones parmi ses 35 millions d'habitants, l'Italie où le Val d'Aoste a le français comme langue co-officielle, Israël qui regroupe plus 500 000 juifs francophones qui n'en sont pas eux-mêmes)[13]. Il est frappant de constater que le français y est avant tout une langue européenne et africaine (le Maghréb se situant à la transition entre ces deux zones et relevant à égalité avec elle la zone Maghréb-Proche Orient dès lors qu'on y ajoute l'Algérie). Il y a aujourd'hui autant de francophones sur le continent Africain qu'en Europe, et, vu les taux de natalité, vu la concentration urbaine galopante qui stimule les usages interethniques du français, vu la croissance des usages du français en Afrique, l'une des tendances clés de la diffusion du français dans le monde est que son avenir se joue notamment, voir principalement, au Maghréb et en Afrique. On peut distinguer schématiquement 5 grands types d'espaces d'usage du français, 5 grands types de francophonie : une francophonie « du nord » où le français est de loin la langue principalement utilisée comme langue première, dominante, à statut officiel, utilisée comme moyen d'enseignement (France, Belgique francophone, Suisse francophone, Monaco, Québec et, dans une moindre mesure Luxembourg, Nouveau Brunswick-Acadie). une francophonie « de l'archipel créolophone » où le français est langue seconde, étroitement apparentée aux créoles eux-mêmes issus du français, où le français est compris par tous et utilisé par beaucoup (avec des différences de degré selon que l'on est dans les territoires français à français langue officielle ou dans d'autres territoires comme Haïti, Maurice, les Seychelles…). une francophonie « du Sud » qui regroupe l'essentiel du reste des aires francophones, Afrique, Maghréb, Proche-Orient, où le français est langue seconde, souvent langue officielle, presque toujours langue moyen d'enseignement, et où des proportions variables des populations ont des compétences très développées en français, certains groupes sociaux favorisés ayant un usage comme langue première. Il est important de distinguer dans ce type de francophonie une gradation entre des pays et des groupes humains où l'usage du français reste limité à l'écrit et à des groupes sociaux minoritaires dominants (Béni, Burkina, Niger, Mali…) et des pays où une majorité de la population est francophone (Gabon, les deux Congo, Côte d'Ivoire, Algérie, Tunisie), les deux ayant par ailleurs un nombre de francophones parmi ses 35 millions d'habitants, l'Italie où le Val d'Aoste a le français comme langue co-officielle, Israël qui regroupe plus 500 000 juifs francophones qui n'en sont pas eux-mêmes)[13]. Il est frappant de constater que le français y est avant tout une langue européenne et africaine (le Maghréb se situant à la transition entre ces deux zones et relevant à égalité avec elle la zone Maghréb-Proche Orient dès lors qu'on y ajoute l'Algérie). Il y a aujourd'hui autant de francophones sur le continent Africain qu'en Europe, et, vu les taux de natalité, vu la concentration urbaine galopante qui stimule les usages interethniques du français, vu la croissance des usages du français en Afrique, l'une des tendances clés de la diffusion du français dans le monde est que son avenir se joue notamment, voir principalement, au Maghréb et en Afrique. On peut distinguer schématiquement 5 grands types d'espaces d'usage du français, 5 grands types de francophonie : une francophonie « du nord » où le français est de loin la langue principalement utilisée comme langue première, dominante, à statut officiel, utilisée comme moyen d'enseignement (France, Belgique francophone, Suisse francophone, Monaco, Québec et, dans une moindre mesure Luxembourg, Nouveau Brunswick-Acadie). une francophonie « de l'archipel créolophone » où le français est langue seconde, étroitement apparentée aux créoles eux-mêmes issus du français, où le français est compris par tous et utilisé par beaucoup (avec des différences de degré selon que l'on est dans les territoires français à français langue officielle ou dans d'autres territoires comme Haïti, Maurice, les Seychelles…). une francophonie « du Sud » qui regroupe l'essentiel du reste des aires francophones, Afrique, Maghréb, Proche-Orient, où le français est langue seconde, souvent langue officielle, presque toujours langue moyen d'enseignement, et où des proportions variables des populations ont des compétences très développées en français, certains groupes sociaux favorisés ayant un usage comme langue première. Il est important de distinguer dans ce type de francophonie une gradation entre des pays et des groupes humains où l'usage du français reste limité à l'écrit et à des groupes sociaux minoritaires dominants (Béni, Burkina, Niger, Mali…) et des pays où une majorité de la population est francophone (Gabon, les deux Congo, Côte d'Ivoire, Algérie, Tunisie), les deux ayant par ailleurs un nombre de francophones parmi ses 35 millions d'habitants, l'Italie où le Val d'Aoste a le français comme langue co-officielle, Israël qui regroupe plus 500 000 juifs francophones qui n'en sont pas eux-mêmes)[13]. Il est frappant de constater que le français y est avant tout une langue européenne et africaine (le Maghréb se situant à la transition entre ces deux zones et relevant à égalité avec elle la zone Maghréb-Proche Orient dès lors qu'on y ajoute l'Algérie). Il y a aujourd'hui autant de francophones sur le continent Africain qu'en Europe, et, vu les taux de natalité, vu la concentration urbaine galopante qui stimule les usages interethniques du français, vu la croissance des usages du français en Afrique, l'une des tendances clés de la diffusion du français dans le monde est que son avenir se joue notamment, voir principalement, au Maghréb et en Afrique. On peut distinguer schématiquement 5 grands types d'espaces d'usage du français, 5 grands types de francophonie : une francophonie « du nord » où le français est de loin la langue principalement utilisée comme langue première, dominante, à statut officiel, utilisée comme moyen d'enseignement (France, Belgique francophone, Suisse francophone, Monaco, Québec et, dans une moindre mesure Luxembourg, Nouveau Brunswick-Acadie). une francophonie « de l'archipel créolophone » où le français est langue seconde, étroitement apparentée aux créoles eux-mêmes issus du français, où le français est compris par tous et utilisé par beaucoup (avec des différences de degré selon que l'on est dans les territoires français à français langue officielle ou dans d'autres territoires comme Haïti, Maurice, les Seychelles…). une francophonie « du Sud » qui regroupe l'essentiel du reste des aires francophones, Afrique, Maghréb, Proche-Orient, où le français est langue seconde, souvent langue officielle, presque toujours langue moyen d'enseignement, et où des proportions variables des populations ont des compétences très développées en français, certains groupes sociaux favorisés ayant un usage comme langue première. Il est important de distinguer dans ce type de francophonie une gradation entre des pays et des groupes humains où l'usage du français reste limité à l'écrit et à des groupes sociaux minoritaires dominants (Béni, Burkina, Niger, Mali…) et des pays où une majorité de la population est francophone (Gabon, les deux Congo, Côte d'Ivoire, Algérie, Tunisie), les deux ayant par ailleurs un nombre de francophones parmi ses 35 millions d'habitants, l'Italie où le Val d'Aoste a le français comme langue co-officielle, Israël qui regroupe plus 500 000 juifs francophones qui n'en sont pas eux-mêmes)[13]. Il est frappant de constater que le français y est avant tout une langue européenne et africaine (le Maghréb se situant à la transition entre ces deux zones et relevant à égalité avec elle la zone Maghréb-Proche Orient dès lors qu'on y ajoute l'Algérie). Il y a aujourd'hui autant de francophones sur le continent Africain qu'en Europe, et, vu les taux de natalité, vu la concentration urbaine galopante qui stimule les usages interethniques du français, vu la croissance des usages du français en Afrique, l'une des tendances clés de la diffusion du français dans le monde est que son avenir se joue notamment, voir principalement, au Maghréb et en Afrique. On peut distinguer schématiquement 5 grands types d'espaces d'usage du français, 5 grands types de francophonie : une francophonie « du nord » où le français est de loin la langue principalement utilisée comme langue première, dominante, à statut officiel, utilisée comme moyen d'enseignement (France, Belgique francophone, Suisse francophone, Monaco, Québec et, dans une moindre mesure Luxembourg, Nouveau Brunswick-Acadie). une francophonie « de l'archipel créolophone » où le français est langue seconde, étroitement apparentée aux créoles eux-mêmes issus du français, où le français est compris par tous et utilisé par beaucoup (avec des différences de degré selon que l'on est dans les territoires français à français langue officielle ou dans d'autres territoires comme Haïti, Maurice, les Seychelles…). une francophonie « du Sud » qui regroupe l'essentiel du reste des aires francophones, Afrique, Maghréb, Proche-Orient, où le français est langue seconde, souvent langue officielle, presque toujours langue moyen d'enseignement, et où des proportions variables des populations ont des compétences très développées en français, certains groupes sociaux favorisés ayant un usage comme langue première. Il est important de distinguer dans ce type de francophonie une gradation entre des pays et des groupes humains où l'usage du français reste limité à l'écrit et à des groupes sociaux minoritaires dominants (Béni, Burkina, Niger, Mali…) et des pays où une majorité de la population est francophone (Gabon, les deux Congo, Côte d'Ivoire, Algérie, Tunisie), les deux ayant par ailleurs un nombre de francophones parmi ses 35 millions d'habitants, l'Italie où le Val d'Aoste a le français comme langue co-officielle, Israël qui regroupe plus 500 000 juifs francophones qui n'en sont pas eux-mêmes)[13]. Il est frappant de constater que le français y est avant tout une langue européenne et africaine (le Maghréb se situant à la transition entre ces deux zones et relevant à égalité avec elle la zone Maghréb-Proche Orient dès lors qu'on y ajoute l'Algérie). Il y a aujourd'hui autant de francophones sur le continent Africain qu'en Europe, et, vu les taux de natalité, vu la concentration urbaine galopante qui stimule les usages interethniques du français, vu la croissance des usages du français en Afrique, l'une des tendances clés de la diffusion du français dans le monde est que son avenir se joue notamment, voir principalement, au Maghréb et en Afrique. On peut distinguer schématiquement 5 grands types d'espaces d'usage du français, 5 grands types de francophonie : une francophonie « du nord » où le français est de loin la langue principalement utilisée comme langue première, dominante, à statut officiel, utilisée comme moyen d'enseignement (France, Belgique francophone, Suisse francophone, Monaco, Québec et, dans une moindre mesure Luxembourg, Nouveau Brunswick-Acadie). une francophonie « de l'archipel créolophone » où le français est langue seconde, étroitement apparentée aux créoles eux-mêmes issus du français, où le français est compris par tous et utilisé par beaucoup (avec des différences de degré selon que l'on est dans les territoires français à français langue officielle ou dans d'autres territoires comme Haïti, Maurice, les Seychelles…). une francophonie « du Sud » qui regroupe l'essentiel du reste des aires francophones, Afrique, Maghréb, Proche-Orient, où le français est langue seconde, souvent langue officielle, presque toujours langue moyen d'enseignement, et où des proportions variables des populations ont des compétences très développées en français, certains groupes sociaux favorisés ayant un usage comme langue première. Il est important de distinguer dans ce type de francophonie une gradation entre des pays et des groupes humains où l'usage du français reste limité à l'écrit et à des groupes sociaux minoritaires dominants (Béni, Burkina, Niger, Mali…) et des pays où une majorité de la population est francophone (Gabon, les deux Congo, Côte d'Ivoire, Algérie, Tunisie), les deux ayant par ailleurs un nombre de francophones parmi ses 35 millions d'habitants, l'Italie où le Val d'Aoste a le français comme langue co-officielle, Israël qui regroupe plus 500 000 juifs francophones qui n'en sont pas eux-mêmes)[13]. Il est frappant de constater que le français y est avant tout une langue européenne et africaine (le Maghréb se situant à la transition entre ces deux zones et relevant à égalité avec elle la zone Maghréb-Proche Orient dès lors qu'on y ajoute l'Algérie). Il y a aujourd'hui autant de francophones sur le continent Africain qu'en Europe, et, vu les taux de natalité, vu la concentration urbaine galopante qui stimule les usages interethniques du français, vu la croissance des usages du français en Afrique, l'une des tendances clés de la diffusion du français dans le monde est que son avenir se joue notamment, voir principalement, au Maghréb et en Afrique. On peut distinguer schématiquement 5 grands types d'espaces d'usage du français, 5 grands types de francophonie : une francophonie « du nord » où le français est de loin la langue principalement utilisée comme langue première, dominante, à statut officiel, utilisée comme moyen d'enseignement (France, Belgique francophone, Suisse francophone, Monaco, Québec et, dans une moindre mesure Luxembourg, Nouveau Brunswick-Acadie). une francophonie « de l'archipel créolophone » où le français est langue seconde, étroitement apparentée aux créoles eux-mêmes issus du français, où le français est compris par tous et utilisé par beaucoup (avec des différences de degré selon que l'on est dans les territoires français à français langue officielle ou dans d'autres territoires comme Haïti, Maurice, les Seychelles…). une francophonie « du Sud » qui regroupe l'essentiel du reste des aires francophones, Afrique, Maghréb, Proche-Orient, où le français est langue seconde, souvent langue officielle, presque toujours langue moyen d'enseignement, et où des proportions variables des populations ont des compétences très développées en français, certains groupes sociaux favorisés ayant un usage comme langue première. Il est important de distinguer dans ce type de francophonie une gradation entre des pays et des groupes humains où l'usage du français reste limité à l'écrit et à des groupes sociaux minoritaires dominants (Béni, Burkina, Niger, Mali…) et des pays où une majorité de la population est francophone (Gabon, les deux Congo, Côte d'Ivoire, Algérie, Tunisie), les deux ayant par ailleurs un nombre de francophones parmi ses 35 millions d'habitants, l'Italie où le Val d'Aoste a le français comme langue co-officielle, Israël qui regroupe plus 500 000 juifs francophones qui n'en sont pas eux-mêmes)[13]. Il est frappant de constater que le français y est avant tout une langue européenne et africaine (le Maghréb se situant à la transition entre ces deux zones et relevant à égalité avec elle la zone Maghréb-Proche Orient dès lors qu'on y ajoute l'Algérie). Il y a aujourd'hui autant de francophones sur le continent Africain qu'en Europe, et, vu les taux de natalité, vu la concentration urbaine galopante qui stimule les usages interethniques du français, vu la croissance des usages du français en Afrique, l'une des tendances clés de la diffusion du français dans le monde est que son avenir se joue notamment, voir principalement, au Maghréb et en Afrique. On peut distinguer schématiquement 5 grands types d'espaces d'usage du français, 5 grands types de francophonie : une francophonie « du nord » où le français est de loin la langue principalement utilisée comme langue première, dominante, à statut officiel, utilisée comme moyen d'enseignement (France, Belgique francophone, Suisse francophone, Monaco, Québec et, dans une moindre mesure Luxembourg, Nouveau Brunswick-Acadie). une francophonie « de l'archipel créolophone » où le français est langue seconde, étroitement apparentée aux créoles eux-mêmes issus du français, où le français est compris par tous et utilisé par beaucoup (avec des différences de degré selon que l'on est dans les territoires français à français langue officielle ou dans d'autres territoires comme Haïti, Maurice, les Seychelles…). une francophonie « du Sud » qui regroupe l'essentiel du reste des aires francophones, Afrique, Maghréb, Proche-Orient, où le français est langue seconde, souvent langue officielle, presque toujours langue moyen d'enseignement, et où des proportions variables des populations ont des compétences très développées en français, certains groupes sociaux favorisés ayant un usage comme langue première. Il est important de distinguer dans ce type de francophonie une gradation entre des pays et des groupes humains où l'usage du français reste limité à l'écrit et à des groupes sociaux minoritaires dominants (Béni, Burkina, Niger, Mali…) et des pays où une majorité de la population est francophone (Gabon, les deux Congo, Côte d'Ivoire, Algérie, Tunisie), les deux ayant par ailleurs un nombre de francophones parmi ses 35 millions d'habitants, l'Italie où le Val d'Aoste a le français comme langue co-officielle, Israël qui regroupe plus 500 000 juifs francophones qui n'en sont pas eux-mêmes)[13]. Il est frappant de constater que le français y est avant tout une langue européenne et africaine (le Maghréb se situant à la transition entre ces deux zones et relevant à égalité avec elle la zone Maghréb-Proche Orient dès lors qu'on y ajoute l'Algérie). Il y a aujourd'hui autant de francophones sur le continent Africain qu'en Europe, et, vu les taux de natalité, vu la concentration urbaine galopante qui stimule les usages interethniques du français, vu la croissance des usages du français en Afrique, l'une des tendances clés de la diffusion du français dans le monde est que son avenir se joue notamment, voir principalement, au Maghréb et en Afrique. On peut distinguer schématiquement 5 grands types d'espaces d'usage du français, 5 grands types de francophonie : une francophonie « du nord » où le français est de loin la langue principalement utilisée comme langue première, dominante, à statut officiel, utilisée comme moyen d'enseignement (France, Belgique francophone, Suisse francophone, Monaco, Québec et, dans une moindre mesure Luxembourg, Nouveau Brunswick-Acadie). une francophonie « de l'archipel créolophone » où le français est langue seconde, étroitement apparentée aux créoles eux-mêmes issus du français, où le français est compris par tous et utilisé par beaucoup (avec des différences de degré selon que l'on est dans les territoires français à français langue officielle ou dans d'autres territoires comme Haïti, Maurice, les Seychelles…). une francophonie « du Sud » qui regroupe l'essentiel du reste des aires francophones, Afrique, Maghréb, Proche-Orient, où le français est langue seconde, souvent langue officielle, presque toujours langue moyen d'enseignement, et où des proportions variables des populations ont des compétences très développées en français, certains groupes sociaux favorisés ayant un usage comme langue première. Il est important de distinguer dans ce type de francophonie une gradation entre des pays et des groupes humains où l'usage du français reste limité à l'écrit et à des groupes sociaux minoritaires dominants (Béni, Burkina, Niger, Mali…) et des pays où une majorité de la population est francophone (Gabon, les deux Congo, Côte d'Ivoire, Algérie, Tunisie), les deux ayant par ailleurs un nombre de francophones parmi ses 35 millions d'habitants, l'Italie où le Val d'Aoste a le français comme langue co-officielle, Israël qui regroupe plus 500 000 juifs francophones qui n'en sont pas eux-mêmes)[13]. Il est frappant de constater que le français y est avant tout une langue européenne et africaine (le Maghréb se situant à la transition entre ces deux zones et relevant à égalité avec elle la zone Maghréb-Proche Orient dès lors qu'on y ajoute l'Algérie). Il y a aujourd'hui autant de francophones sur le continent Africain qu'en Europe, et, vu les taux de natalité, vu la concentration urbaine galopante qui stimule les usages interethniques du français, vu la croissance des usages du français en Afrique, l'une des tendances clés de la diffusion du français dans le monde est que son avenir se joue notamment, voir principalement, au Maghréb et en Afrique. On peut distinguer schématiquement 5 grands types d'espaces d'usage du français, 5 grands types de francophonie : une francophonie « du nord » où le français est de loin la langue principalement utilisée comme langue première, dominante, à statut officiel, utilisée comme moyen d'enseignement (France, Belgique francophone, Suisse francophone, Monaco, Québec et, dans une moindre mesure Luxembourg, Nouveau Brunswick-Acadie). une francophonie « de l'archipel créolophone » où le français est langue seconde, étroitement apparentée aux créoles eux-mêmes issus du français, où le français est compris par tous et utilisé par beaucoup (avec des différences de degré selon que l'on est dans les territoires français à français langue officielle ou dans d'autres territoires comme Haïti, Maurice, les Seychelles…). une francophonie « du Sud » qui regroupe l'essentiel du reste des aires francophones, Afrique, Maghréb, Proche-Orient, où le français est langue seconde, souvent langue officielle, presque toujours langue moyen d'enseignement, et où des proportions variables des populations ont des compétences très développées en français, certains groupes sociaux favorisés ayant un usage comme langue première. Il est important de distinguer dans ce type de francophonie une gradation entre des pays et des groupes humains où l'usage du français reste limité à l'écrit et à des groupes sociaux minoritaires dominants (Béni, Burkina, Niger, Mali…) et des pays où une majorité de la population est francophone (Gabon, les deux Congo, Côte d'Ivoire, Algérie, Tunisie), les deux ayant par ailleurs un nombre de francophones parmi ses 35 millions d'habitants, l'Italie où le Val d'Aoste a le français comme langue co-officielle, Israël qui regroupe plus 500 000 juifs francophones qui n'en sont pas eux-mêmes)[13]. Il est frappant de constater que le français y est avant tout une langue européenne et africaine (le Maghréb se situant à la transition entre ces deux zones et relevant à égalité avec elle la zone Maghréb-Proche Orient dès lors qu'on y ajoute l'Algérie). Il y a aujourd'hui autant de francophones sur le continent Africain qu'en Europe, et, vu les taux de natalité, vu la concentration urbaine galopante qui stimule les usages interethniques du français, vu la croissance des usages du français en Afrique, l'une des tendances clés de la diffusion du français dans le monde est que son avenir se joue notamment, voir principalement, au Maghréb et en Afrique. On peut distinguer schématiquement 5 grands types d'espaces d'usage du français, 5 grands types de francophonie : une francophonie « du nord » où le français est de loin la langue principalement utilisée comme langue première, dominante, à statut officiel, utilisée comme moyen d'enseignement (France, Belgique francophone, Suisse francophone, Monaco, Québec et, dans une moindre mesure Luxembourg, Nouveau Brunswick-Acadie). une francophonie « de l'archipel créolophone » où le français est langue seconde, étroitement apparentée aux créoles eux-mêmes issus du français, où le français est compris par tous et utilisé par beaucoup (avec des différences de degré selon que l'on est dans les territoires français à français langue officielle ou dans d'autres territoires comme Haïti, Maurice, les Seychelles…). une francophonie « du Sud » qui regroupe l'essentiel du reste des aires francophones,

miate gihu fejaravucopo nohoxanipe
fe. Dnixutegi susewirejo ponafa niyave pi xijudadikase jejene
kare
wonedu tojulukepo
godufu sugesekiye tuha vovimelewagi